



LES CADETS ET CADETTES DE SAINT-MICHEL

Gymnastique - Sections féminines et masculines

Eveil de l'enfant - Sport Santé et Bien Être - Parkour

Siège social : salle de gymnaste - 14 rue Ventenat, 87000 LIMOGES

☎ : 05.55.34.49.57 ✉ : csm.limoges@gmail.com



SAISON 2026-2027

INSCRIPTION

À partir de cette saison, l'inscription se fait **exclusivement en ligne**. Le formulaire permet de saisir toutes les informations nécessaires au dossier (identité, représentants légaux, attestation de santé, autorisations parentales, moyens de paiement, etc.).

Accès via le QR code fourni ou sur notre site internet.



QUESTIONNAIRE DE SANTE, à remplir pour tous

Une réponse à OUI nécessite un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Le certificat médical sera également à fournir pour une reprise sportive après une interruption supérieure à 4 semaines

- ⇒ Il est conseillé de consulter son médecin afin d'obtenir un certificat de reprise, pour garantir une reprise en toute sécurité.
- ⇒ Le certificat doit préciser la non-contre-indication à la pratique de l'activité choisie.

Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin de fournir de certificat médical ni de questionnaire de santé.

TARIFS

GYMNASTIQUE	195 €
ECOLE DE GYM	195 €
GYM FORM' 1 SEANCE	160 €
GYM FORM' 2 SEANCES	210 €
GYM FORM' 3 SEANCES ou +	250 €
PARKOUR	155 €
EVEIL 1 SEANCE	155 €
EVEIL 2 SEANCES	195 €
EVEIL PREMIERS PAS	155 €
MARCHE NORDIQUE	85 €
BÉNÉVOLE / ADHÉSION SIMPLE	40 €

Réduction Famille	
2 cotisations	15 € par cotisation
3 cotisations	25 € par cotisation
4 cotisations et +	30 € par cotisation

L'adhésion simple (40 €) ou l'adhésion bénévole (40 €) ne donne pas droit aux réductions car elles ne comprennent pas de cotisation

Exemple :

Pour un enfant en ÉVEIL (1 séance), 1 frère en GYMNASTIQUE et 1 parent en GYM FORM' (2 séances) :
 $155 € + 195 € + 210 € - 75 €$ (réduction 3 cotisations) = **485 € à régler**

Une réduction de 20€ sur la cotisation est offerte pour les adhérents habitant dans les quartiers prioritaires de la ville de Limoges (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), vérifier votre éligibilité :

QPV : sig.ville.gouv.fr

ZRR : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/content/download/9720/78278/file/ZRR>

MOYENS DE PAIEMENT

Moyens acceptés

- **Chèque(s)** (libellé à l'ordre de **CSM LIMOGES**)
- **Espèces**
- **Coupons** : ANCV (chèques vacances / coupons sport), Tickets loisirs CAF, Pass'Sport, Pass Club / SHAKE@DO87

A remettre dans une enveloppe sur laquelle est inscrit le nom de l'adhérent ou le nom de la famille

Le paiement par internet avec HelloAsso est possible avec le QR Code.

La contribution HelloAsso n'est pas obligatoire, elle n'est pas au profit de notre association.



Important : tout paiement versé est **non remboursable**, quelle que soit la situation.

PARENTS-AMIS, VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR

Pour cela vous pouvez devenir membre de l'association pour 40€ et/ou nous faire un don déductible des impôts.
Pour cela il suffit de remplir une feuille d'inscription ou se rendre sur notre site internet :

www.csm-limoges.fr

ASSURANCE ci-dessous le tableau des garanties

Nous sommes assurés en responsabilité civile + indemnités contractuelles à la compagnie d'assurances MMA, SARL PARQUET ASSURANCES, Agents généraux MMA, 9 rue Picois, 37600 LOCHES (contrat collectif de la FSCF). L'assurance individuelle souscrite est incluse dans le coût de la cotisation. Ci-dessous le tableau des garanties en fonctions des options souscrites par l'association.

INDEMNITES CONTRACTUELLES PAR SUITE D'ACCIDENT CORPOREL	SUIVANT OPTION CHOISIE		
	MINI	MAXI	FRANCHISES
DECES	13 000 €	39 000 €	NEANT
INVALIDITE PERMANENTE	25 000 €	77 000 €	Seuil 5%
INCAPACITE TEMPORAIRE	NEANT	23 €	4 jours
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 €	2 500 €	NEANT
FRAIS D'OPTIQUE (PAR BRIS)	250 €	500 €	NEANT
FRAIS DE 1 ^{ère} PROTHESE DENTAIRE (PAR DENT)	250 €	500 €	NEANT
REMBOURSEMENT DE SOINS FRAIS HOSPITALIER	200 % des remboursements des Régimes Sociaux selon réglementation		
LOCATION DE PROTHESES OU D'APPAREILLAGES	160 €	160 €	NEANT

Pour toutes personnes licenciées, l'option MINI est souscrite lors de l'inscription. Pour les personnes ayant une activité professionnelle, l'option MAXI de l'assurance est souscrite.

QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase ou devant le portail est interdit
- L'accès aux salles de gymnastique est réservé aux pratiquants
- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînements.
- Respecter les lieux, le matériel, les autres personnes présentes dans le cours ainsi que les encadrants.
- Pour la sécurité de tous, **il est formellement interdit de monter sur les agrès sans l'autorisation et la présence d'un responsable.**
- **Il est strictement interdit de fumer dans la cour intérieure et aux abords immédiats de la salle.**
 - Rappel : conformément au Code de la Santé Publique (articles L3511-7 et suivants), **il est interdit de fumer et de vapoter dans tout établissement accueillant des mineurs**, y compris ses dépendances.
- **Rappel : Pour des raisons de sécurité, les parents doivent s'organiser pour être présents avant la fin de l'entraînement afin de récupérer leur enfant**, quelle que soit la catégorie. Les **bénévoles et encadrants ne sont pas responsables de la garde des enfants après l'horaire prévu.**
Pour les sections **hors Éveil, École de Gym, Poussin et Poussine**, les parents peuvent autoriser leur enfant à rentrer seul après l'entraînement.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité.
- Pour les compétitions, la tenue du club est obligatoire.
- La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif des responsables de section.